

DU BON USAGE DE LA CHARTE

Pourquoi devenir membre de notre Fédération ?

En nous rejoignant, vous participerez au développement d'une Fédération créée pour défendre les intérêts spécifiques des réseaux gérontologiques.

La Fédération a pour objectif de relayer vos demandes et besoins en assurant une représentation des réseaux auprès des pouvoirs publics, financeurs et partenaires (Agence Régionale de l'Hospitalisation, Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, Ministère, Conseil général...).

Vous disposerez en outre d'une plateforme d'échanges d'idées et d'expériences, vous bénéficierez des retombées des multiples actions de promotion et profiterez des nombreux avantages réservés à nos membres (diffusion du Bulletin d'information, accès au blog, communication d'informations sur les réglementations en vigueur ...).

Nous rejoindre, c'est donc donner un gage de vitalité à votre réseau gérontologique ! Plus nous aurons de réseaux membres, mieux nous pourrions défendre vos intérêts !

Roger PRUVOST
Président de la Fédération

Quelles conditions faut-il remplir pour devenir membre ?

Pour devenir membre de la Fédération, il convient impérativement de souscrire aux engagements énoncés dans sa Charte. Ce document ne constitue pas une simple déclaration de principes, mais un outil de promotion essentiel pour les réseaux membres qui doit être utilisé notamment lors des rencontres avec leurs partenaires (Conseil général, financeurs...).

Grâce au respect des engagements qu'elle comporte, elle a pour objectif de garantir vis-à-vis des acteurs du champ de la gérontologie mais également des financeurs, un haut niveau de qualité des services et prestations proposés par les réseaux gérontologiques signataires ainsi qu'une homogénéité de leurs modalités de fonctionnement.

Tout au long de son adhésion, le réseau gérontologique accepte de se soumettre à un suivi par la Fédération du bon respect de la Charte. Le non-respect de la Charte est susceptible de faire l'objet d'un examen par le Conseil d'administration de la Fédération qui décidera de la conduite à tenir.

En cas de changement dans le mode de fonctionnement du réseau gérontologique ou dans les modalités de prise en charge des personnes âgées dépendantes, le signataire de la charte est tenu d'en aviser la Fédération.

Quelle est la procédure d'adhésion ?

L'adhésion à la Fédération se fait en plusieurs étapes :

1. Envoi à la Fédération d'une lettre de demande d'adhésion signée par le Président du réseau, et d'un dossier de présentation du réseau (dossier promoteur, dernier rapport d'activités, tout document décrivant le fonctionnement et les activités du réseau)
2. La Fédération se met en contact avec l'organisme de Mutualité Sociale Agricole concerné par le territoire du réseau
3. Instruction du dossier par l'équipe de la Fédération
4. Décision du Conseil d'administration de la Fédération (2 à 3 réunions par an)
5. Notification au réseau de la décision du Conseil d'administration par un courrier contenant également la Charte d'engagement
6. Retour à la Fédération de la charte d'engagement signée par le Président du réseau

Comment obtenir des informations complémentaires ?

- Contacter l'équipe de la Fédération
Tél. : 01 41 63 73 77
Fax : 01 41 63 76 60
fnrg@neuf.fr

Consulter le site internet de la Fédération :
www.reseauxgerontologiques.fr

- Adresser un courrier à l'adresse :

Fédération nationale des réseaux gérontologiques
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93 547 Bagnolet cedex